ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

MAISONS GMC
SARL au capital de 1000 €
Siège social : ZAE DE LA BOULOUZE
21110 Fauverney
808 676 209 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2025, l'associé unique a décidé de :
- modifier l'objet social en ajoutant les activités suivantes : plomberie, chauffage, climatisation ; pose de menuiseries ; travaux tout corps d'état du bâtiment exercés par des sous-traitants, à compter du 01/04/2025.
- Augmenter le capital social de 1.000 € à 15.000 €, à compter du 01/04/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25018677

CHANGEMENT DE GÉRANT

SAMAX-FASHION
SARL au capital de 16464,49 €
Siège social : 31 rue amiral roussin
21000 Dijon
412 544 173 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 14/02/2025, les associés ont nommé gérant, à compter du 14/02/2025, M. Raffaele SALANDRA , demeurant 11 Place du Général Catroux - 75017 Paris, en remplacement de Mme Suzanne THURILLET, démissionnaire à compter du 14/02/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25018683

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS BOWMAN FRANCE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue Nino Ferrer
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
832 985 766 RCS DIJON

Selon décision du 15/01/2024, le Président a pris acte de la démission de M. PIZEL de ses fonctions de Directeur Général à compter du 15/01/2024 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL25018818

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DU MEIX MARIVAUX
Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 100 €
Siège social : 38 rue Bossuet
21170 FRANXAULT
531 823 417 RCS DIJON

Par une AGO en date du 1er mai 2025, la collectivité des associés a :
- autorisé Mme Jeanne MINET, née LHUISSIER, à démissionner de ses fonctions de gérante
- nommé M. Didier MINET, demeurant 33 rue Bossuet, FRANXAULT (21170), gérant de la société pour une durée illimitée.
Le tout à compter rétroactivement du 1er janvier 2025.
Pour avis, La gérance.

AL25018826

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DU GUE DES PAUVRES
Au capital de 188 752 euros
Siège social : 21470 BRAZEY EN PLAINE
332 989 383 RCS DIJON

AGE du 31/03/2025 : nomination de M.Guillaume FEVRE, demeurant 2 Boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON et de Mme Floriane FEVRE, demeurant 7 Rue du Tabourot 21470 BRAZEY EN PLAINE, à effet du 01/04/2025.
Pour avis.
La Gérance

AL25018863

CHANGEMENT DE GÉRANT

BELI
SCI au capital de 100 €
Siège social : 10 Rue des Vignes
21800 QUETIGNY
939 565 172 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 24/01/2025 : Mme Marie-Claire BINGGELI demeurant à QUETIGNY (21800), 11 Rue Jack London, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de M. Clément BECCU.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25018866

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

Communes d'AISEY-SUR-SEINE et de BRÉMUR-ET-VAUROIS
Avec extension partielle sur les communes de Chemin-d'Aisey, Nod-sur-Seine, Origny-sur-Seine et Semond

Une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des communes d'Aisey sur Seine et de Brémur et Vaurois se déroulera du **10 juin 2025 à 14h30 au 12 juillet 2025 à 12h00** (soit 33 jours) en mairie d'Aisey sur Seine.
Ce projet d'aménagement foncier concerne les communes d'Aisey sur Seine et de Brémur et Vaurois, et par extension le territoire d'une partie de celles de Chemin-d'Aisey, Nod-sur-Seine, Origny sur Seine et Semond.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif a désigné comme commissaire enquêteur M. Pierre ALEXANDRE, expert foncier, pour conduire l'enquête publique.
Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de **permanences** en mairie d'Aisey sur Seine aux dates suivantes : **le mardi 10 juin 2025 (de 14h30 à 16h30), le mercredi 18 juin 2025 (de 9h00 à 11h00), le vendredi 4 juillet 2025 (de 16h00 à 18h00) et le samedi 12 juillet 2025 (de 10h00 à 12h00).**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Aisey sur Seine (4 Grande Rue) **les mardis de 14h00 à 16h30 et vendredis de 14h00 à 18h00** ou pendant les **permanences** du commissaire enquêteur.
Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie d'Aisey sur Seine aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1) et sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6284.
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6284@registre-dematerialise.fr (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie d'Aisey sur Seine - Enquête aménagement foncier - 4 Grande Rue – 21400 Aisey sur Seine.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CIAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aisey sur Seine, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
La CIAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CIAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité – 53 bis rue de la Préfecture – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon, le 13 Mai 2025
Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25018847

// DIVERS

CUMA DE SAINT DENIS

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale de Liquidation se tiendra le 27/05/2025 au Domaine Hubert Lignier 21220, MOREY-SAINT-DENIS à partir de 17h30.
Ordre du Jour :
- Approbation du compte de liquidation,
- Quitus aux liquidateurs,
- Répartitions de l'actif net positif
- Questions diverses
En comptant vivement sur votre présence,
LE PRÉSIDENT

AL25018820

LEGATIS NOTAIRES — Notaires de France

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 18 juillet 2018, Madame Lucienne Hélène MONNIN, veuve de Monsieur Jean MERCERET, décédée à DIJON, le 17janvier 2025 a institué une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Denis FOURNIER de SAINT JEAN notaire à DIJON, le 5 mai 2025 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 6 mai 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Xavier BONTEMPS notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « OCL », titulaire d'un Office Notarial à CHATILLON-SUR-SEINE (Côte d'Or), 11 rue de la ferme, ayant un bureau annexe à LAIGNES, 4 place Victor Gatt.
Pour avis.
Maître Jean-Denis FOURNIER de SAINT JEAN

AL25018850

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

TOULOUSE
Société par actions simplifiée
au capital de 239.800 euros
Siège social :
8, rue de la Chaume des Barbiers
58300 Verneuil
RCS Nevers 391 204 351

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 28 février 2025 et des décisions du Président du 22 avril 2025 :
- le capital social a été réduit de 44.000 euros pour le ramener de 239.800 euros à 195.800 euros, par voie de rachat et annulation de 100 actions,
- puis, le capital a été augmenté de 44.000 euros pour être porté de 195.800 euros à 239.800 euros, par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des 445 actions.
Pour avis.

AL25018586

Exco Alpha

MODIFICATION DU CAPITAL

LES COMI DEBOUCHEURS
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 40 GRANDE RUE
58130 GUERIGNY
917 725 186 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 07.01.2025, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 12 500 € pour le porter de 25 000 € à 12 500 € par diminution d'actions.
Suivant les décisions de l'Associé Unique du 17.04.2025, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 12 500 euros, pour le porter de 12 500 euros à 25 000 euros par création d'actions nouvelles.
En conséquence, l'article 7 a fait l'objet de mentions supplémentaires et l'article 8 des statuts a été modifié.
- Mention supplémentaire Article 7 :
Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07 janvier 2025, le capital a été réduit de 12 500 pour être ramené à 12 500 euros, par voie de rachat et d'annulation de 125 000 actions.
Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 17 avril 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 12 500 euros par incorporation de réserves.- Ancienne mention Article 8:
Le capital social est fixé à 25 000 euros. Il est divisé en 250 000 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution.
- Nouvelle mention Article 8:
A l'issue de la réduction et de l'augmentation du capital du 17 avril 2025, le capital social est fixé à 25 000 euros. Il est divisé en 250 000 actions de 0,10 euros de valeur nominale, chacune de même catégorie.
Pour avis,

AL25018587

Exco Alpha

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LES COMI DEBOUCHEURS
Forme : SAS
Capital social : 25000 euros
Siège social : 40 GRANDE RUE
58130 GUERIGNY
917725186 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 1 mars 2025, à compter du 1 mars 2025, les associés ont pris acte de la modification de la direction :
- Directeur général : Fabien COMPAIN (partant)
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL25018592

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING FERNANDES
SCI au capital de 300 000 €
Zone Industrielle
2 Rue Denis Papin
58640 VARENNES-VAUZELLES
890.709.157 RCS NEVERS

Les associés par décisions unanimes du 05/05/25 ont réduit le capital social de 100 000 € pour le porter à 200 000 € par voie d'annulation de 10 000 parts sociales.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
CAPITAL :
Ancienne mention : 300 000 €.
Nouvelle mention : 200 000 €.

AL25018808

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

NATURE NIEVRE
SARL au capital de 5.000 €
Siège : HAMEAU DES SIMONOTS
58330 SAXI BOURDON
877563148 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 13/05/2025, il a été décidé de:
- changer la dénomination sociale qui devient NATURE NIÈVRE
- de remplacer le sigle SAS NATURE NIÈVRE qui devient
NATURE NIÈVRE
Mention au RCS de NEVERS

AL25018823

CALYS
SAS au capital de 25 000 €
Ancien siège social : 67, rue du Briou
58800 CORBIGNY
Nouveau siège social : 1, Route de Sauvry
58270 SAINT BENIN D'AZY
837 471 556 RCS NEVERS

MODIFICATIONS DIVERSES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/04/2025, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Siège social :
- ancienne mention : 67, rue du Briou – 58800 CORBIGNY
- nouvelle mention : 1, Route de Sauvry – 58270 SAINT BENIN D'AZY
Objet social :
- ancienne mention : Transport sanitaire - Activité de taxi
- nouvelles mentions : acquisition, administration, exploitation par location (meublée ou non meublée) ou autrement, aliénation de tous immeubles, biens immobiliers, biens ruraux, bois, forêts - Activités financières d'investissement et de gestion des actifs financiers pour compte propre - Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés

AL25018841

Comptafrance

TRANSFORMATION

SARL THIBAULT FRERES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : Rue de Gérigny
Zone Industrielle
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
433 961 455 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société devient THIBAULT FRERES. Le siège est transféré du Rue de Gérigny Zone Industrielle 58400 LA CHARITE SUR LOIRE au 82 rue de Gérigny Zone Industrielle 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
Son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 800 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Laurent THIBAULT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
La société HOLDING EUROTRAVAUX BTP, SARL au capital de 7 500 euros, ayant son siège social Route de Nérondes 18350 MORNAY BERRY, immatriculée au RCS de BOURGES sous le numéro 449 698 117, représentée par M. Xavier THIBAULT en sa qualité de gérant

AL25018844

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte S.S.P. en date du 24 avril 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la NIÈVRE le 28 avril 2025, Dossier 2025 00008124 Référence 5804P01 2025 A 00234.
VENDEUR : « COOP-SAVEURS », S.A.S. au capital de 100 000euros, Siège social : HEROUVILLE SAINT CLAIR (Calvados),1076 rue Léon Foucault - ZI de la Sphère, R.C.S. : CAEN 448757 997 ;
ACQUÉREUR : « 6VGF », S.A.S. au capital de 1 000 000 euros,Siège social : LA TALAUDIERE (Loire) Pôle de la Viande - 55Allée de la Halle, R.C.S. : SAINT ÉTIENNE 934 661 141 ;
OBJET : un fonds de commerce de « Négoce de boucherie en général, charcuterie, triperie, traiteur, vente de volaille», sis et exploité à NEVERS (Nièvre), Rue Henri Bouquillard;
R.C.S. et DÉPOT LÉGAL : NEVERS ;
PRIX : 425 000 euros ;
JOUISSANCE : 24 avril 2025
OPPOSITIONS : à l'étude « l'étude SELARL « ACTES@CONSEILS »,huissier de justice à GUERIGNY (Nièvre), Rue des Meilleurs Ouvriers de France, ZI de Villemenant - BP n°11.
Les oppositions devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.
Pour unique insertion.

AL25018824

SCI SAINT JUST
SCI au capital de 1 500 €
Ramené à 500 €
Siège social : 2, Avenue Saint Just
58000 NEVERS
530 828 441 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un projet de fusion-absorption établi par acte ssp du 03/03/2025 entre la société SCI CARLA (389 150 327 RCS NEVERS) « la société absorbée » et la société SCI SAINT JUST « la société absorbante », la société absorbée transfère à la société absorbante et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de ladite société absorbée.
Par décisions du 03/03/2025, l'Associée Unique de la société absorbée SCI CARLA a approuvé le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de ladite société absorbée à la société absorbante.
Aux termes d'un acte ssp du 03/03/2025, les associés de la société absorbante ont approuvé le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée. La société absorbante détenant la totalité des parts sociales de la SCI CARLA, il n'y a eu lieu ni à rapport d'échange ni à augmentation de capital de la société.
La fusion a pris effet d'un point de vue juridique le 03/03/2025 et d'un point de vue comptable et fiscal le 01/01/2025.
Aux termes d'un acte ssp du 28/03/2025 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Capital social :
- ancienne mention : 1 500 €
- nouvelle mention : 500 €
Gérance :
- anciennes mentions : M. André WAGNER, M. Bruno GYS et M. Alexandre LOVATO
- nouvelle mention : M. Alexandre LOVATO dt à NEVERS (58) – Impasse du Pressoir aux Anes

AL25018858

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social :
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. :
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12, rue Gambetta
ORLEANS 3/5 bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 06/05/2025, enregistré le 12/05/2025 au SPFE de NEVERS, Dossier 2025 0008786 Référence 5804P01 2025 A 00239,
La Société SAINT THOMAS, SARL au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à SERMOISE (58000) 94D, Route de Lyon, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 887 751 881, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 02/09/2024, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 27/01/2025,
A cédé à
La SAS SODI, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 94D, route de Lyon 58000 SERMOISE immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 943 265 066,
Son fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à SERMOISE (58000),94D, route de Lyon, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au 06/05/2025,
Au prix de 25 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 17 700 € et aux éléments corporels pour 7 300 €.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.

AL25018867

SCI CARLA
SCI au capital de 3 049 €
Siège social : 2, Avenue Saint Just
58000 NEVERS
389 150 327 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Aux termes de ses décisions du 03/03/2025 l'Associée Unique a approuvé le traité de fusion du 03/03/2025 prévoyant l'absorption de la société SCI CARLA par la société SCI SAINT JUST, SCI au capital de 1 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 2, Avenue Saint Just, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 530 828 441.
En conséquence, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante.
La SCI SAINT JUST détenant la totalité des parts sociales de la SCI CARLA il n'y a eu lieu ni à rapport d'échange ni à augmentation du capital social de la SCI SAINT JUST.
Les associés de la société absorbante ayant par acte ssp du 03/03/2025 approuvé la fusion, la fusion et la dissolution de la société SCI CARLA sont devenues définitives à cette date.

AL25018870

// DIVERS

SCP Francis LHERITIER - Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER, notaire membre de la SCP «Francis LHERITIER et Natalia MANQUAT notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (58) 6 avenue Saint Just, office notarial n°58003,
Le SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, Monsieur Didier Bernard MARLIERE, retraité, et Madame Marie-Claire Elisabeth TRIPOGNEY, infirmière scolaire, demeurant ensemble à SAUVIGNY LES BOIS (58160) 8 route de Nevers, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CURIENNE (73190) le 2 avril 1985,
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Francis LHERITIER, notaire associé à NEVERS(58), où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis.
Le notaire.

AL25018817

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article
1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 avril 2015,
Madame Yvette, Marie-Thérèse DENIZOT, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000), 23 Bis avenue Colbert.
Née à MONTAPAS (58110), le 15 septembre 1935.
Veuve de Monsieur Marcel, Jean AYGALENQ et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 1er janvier 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 30 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, Notaire à NEVERS 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018829

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 19 mai 2025,
Monsieur Michel, Albert, Pascal GAILLOUSTE né à AGEN (47000) le 17 avril 1962, et Madame Marie-Antoinette MONTAGNINI, née à MARSEILLE (13001) le 6 novembre 1962.demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640), 8, rue Pablo Neruda, mariés à BON ENCONTRE (47240) le 11 août 1990.
Ont convenus dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial, en adoptant pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL25018885

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA MARINA
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 28 600 euros
Siège social : 7 Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
Siège de liquidation : 7 Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
528 522 030 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 08 novembre 2024 au siège social, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Julien DIEU, demeurant Place du Champ de Foire - 58300 DECIZE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018806

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COLLEO CONSULTING
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et de la liquidation :
37, Avenue Dufaud
58180 MARZY
814 838 199 RCS NEVERS

Le 06.05.2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.01.2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25018828

ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS du 1er mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DES CHAUMES
Siège : 33 rue de la Scierie, 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 6 000 euros
Objet : production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Jérôme DELHOSTAL, demeurant 33 rue de la Scierie, 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
Directeur général : Mme Florence DELHOSTAL, demeurant 33 rue de la Scierie 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL25018747

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINCAIZE MEAUCE du 1er mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : Colmont Soleil V
Siège : 2 route du Château d'Eau - La Fertille, 58470 SAINCAIZE MEAUCE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7 000 euros
Objet : Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. COLMONT Vincent, demeurant 23 chemin du Champ Pagenot, 58240 MARS SUR ALLIER
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL25018827

GAEC DE FONTENY
Groupement agricole d'exploitation
En commun
Société civile
Au capital de 340 000 euros
Siège social : 5, route de Vergnot
58230 OUROUX-EN-MORVAN
En cours d'immatriculation RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à OUROUX-EN-MORVAN (58) du 12/05/2025, effet au même jour, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L. 323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GAEC DE FONTENY ;
- Agrément : Le G.A.E.C. a été agréé par le préfet du département suivant décision définitive en date du 12/05/2025 ;
- Siège : 5, route de Vergnot - 58230 OUROUX-EN-MORVAN ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : Exploitation et gestion de biens agricoles ;
- Capital : 340 000 euros, constitué d'apports en nature ;
- Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée : Kévin LE GENTIL et Régine AURIBAULT demeurant 5, route de Vergnot - 58230 OUROUX-EN-MORVAN ;
- Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession à des tiers est subordonnée à l'accord unanime des autres associés. Les cessions entre membres associés sont libres. Immatriculation du Groupement au RCS de NEVERS
POUR AVIS.
La gérance.

AL25018830

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique par Me GUERIN PEREIRA en date du12/05/2025, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale :SCI LUANGE
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers
Siège social : 20 la Bretonnière 58220 DONZY
Capital : 200 euros
Gérance : Madame Ludivine Carline Guylaine BUFFET demeurant à DONZY (58220) 20 La Bretonnière,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL25018861

WM TAILLON
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 1004, route de la Nocle,
La Loge
58250 ST SEINE
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST-SEINE du 19/05/2025, effet au même jour, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : WM TAILLON
Siège : 1004, route de la Nocle, La Loge - 58250 ST SEINE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7 500 euros
Objet : Prestation de travaux forestiers : abatage, débardage, coupe de bois, travail à façon et élagage ; Création et entretien de chemins et pistes forestiers ; Travaux publics et privés et notamment travaux de voirie et réseaux divers ; Réparation et aménagement de bâtiment d'exploitation et d'élevage ; Assemblage et pose de charpente métallique, couverture et bardage à destination des bâtiments agricoles et industriels ; Vente et revente de bois de chauffage / pieux et livraison ; Prestations de travaux agricoles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 2 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mathis TAILLON, demeurant 1004, route de la Nocle, La Loge - 58 250 SAINT-SEINE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58).
POUR AVIS.
Le Président.

AL25018891

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

Garage A. GUILLEMIN
Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 Rue de la Gare
Zone d'activité des Champs Casselins
89000 SAINT GEORGES-SUR-BAULCHE
423 549 906 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er mai 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Son siège social est transféré à compter du 1er mai 2025 au 18 rue de Montboulon – ZA des Champs Casselins – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Libre entre associés. Soumise à agrément pour les cessions à un tiers.
Monsieur Alain GUILLEMIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :Monsieur Alain GUILLEMIN demeurant 25 Rue de l'Abican 89250 SEIGNELAY

AL25018772

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

PHARMACIE DE MALAY LE GRAND
Société d'Exercice Libéral
à responsabilité limitée
Transformée en société
d'exercice libéral par actions simplifiée
Au capital de 640 000 euros
Siège social : 6 Rue de Sens
89100 MALAY LE GRAND
752 958 363 RCS SENS

Aux termes d'une décision des associés en date du 18 mars 2025 devenue définitive selon décision du 6 mai 2025, la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du 1er juin 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 640 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Madame Catherine NOURI et Monsieur Khemaïs NOURI, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ :Madame Catherine LOMBARD épouse NOURI
Demeurant 4 rue du Poirier à la Love Les Thorets – 89320 CERISIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL :Monsieur Khemaïs NOURI
Demeurant 4 rue du Poirier à la Love Les Thorets – 89320 CERISIERS

AL25018812

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI POT AU FEU
au capital de 102.500,00 €
Siège social : MALIGNY (89800)
1 rue du Colombier
RCS Auxerre 485 275 366

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2023 M. Régis LANGLOIS a démissionné de sa fonction de co-gérant. Quitus de sa gestion lui a été donnée. En remplacement a été nommée Madame Lucie POULET, épouse de Monsieur Arthur BOCHE, chargée de mission, demeurant à CHAMALIERES (63400) 6 rue de la Malodière, née à Migennes (89400), le 8 avril 1989, pour une durée indéterminée.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion

AL25018821

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LA POMMERAIE
Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social à APPOIGNY (89380)
3 A rue Georges Guyot
319 053 906 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 27/02/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 270 boulevard de la Guillaumée à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000).
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL25018822

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

S.C.P LA FERME DU COGNE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 046,06 euros
Siège social : La Ferme de bois joli
89340 SAINT-AGNAN
778 680 751 RCS SENS

Par AGE du 31/12/2024, la collectivité des associés a :
- Pris acte de la démission de Monsieur Bruno CHEMIN de ses fonctions de cogérant.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis, la gérance.

AL25018836

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
37 Quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CARPE DIEM
SCI au capital de 210 000 euros
Dont le siège social est
Sis 5 allée de Richards
Prunoy,
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Immatriculée au RCS de SENS
Sous le numéro 918 912 130

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 25 mars 2025, les associés de la société CARPE DIEM ont décidé de transférer le siège social au 14, rue des Prés verts - 89113 CHARBUY à compter du 25 mars 2025.

AL25018838

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DES PLANTES
GAEC au capital de 177 572,62 €
Siège social : 89440 PRÉCY-LE-SEC
332 698 802 RCS AUXERRE

Le 14 avril 2025, l'associé unique a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Gilles RAMEAU au 9 mars 2023, date de son décès, et a complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 4 Petite Ruelle - 89440 PRÉCY-LE-SEC.
Pour avis, la gérance.

AL25018848

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ASM PRUNIÈRE
Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 4 425,00 €
Siège social : 8 Vignes des Devaux
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
RCS SENS 451 150 213

Par une décision de l'associé unique du 15/04/2025, l'associé unique a décidé d'ajouter à l'objet social de la société l'activité de : installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie, prenant effet le 15 avril 2025.L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis, la présidence.

AL25018849

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA BOUGNIOT
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 99 625,43 euros
Siège social : route de Chemilly
89700 BÉRU
405 271 537 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2025, la collectivité des associés a décidé de :
- Compléter le libellé de l'adresse du siège social qui est : 2 route d'Auxerre, 89700 BÉRU
- Réduire le capital social de la société de 1 600,43 € le portant à 98 025,00 €
- Prorogé la durée de la société de 77 années, reportant ainsi son terme au 4 juin 2123
- Nommé M. David BROCHOT, demeurant à CHASSY (89110), 1 chemin du Sentier Pinon, aux fonctions de gérant.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 1er mai 2025.
Pour avis, la gérance.

AL25018876

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-0161 du 19 mai 2025
Une enquête publique relative à la demande de neuf permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 113 ha et d'une puissance totale de91,6 MWc sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY, déposée par la SAS CONTIS 8 (entreprise GLHD), **sera ouverte aux mairies de NOYERS et de CENSY pendant 32 jours consécutifs, du mardi 10 juin 2025 (9h) au vendredi 11juillet 2025 (17h).**
Le dossier de demande de neuf permis de construire (comprenant une étude d'impact, un avis de l'Autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales consultées) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du mardi 10 juin 2025 (9h) au vendredi 11 juillet 2025 (17h), en mairies de NOYERS et de CENSY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Une commission d'enquête a été désignée. Elle se compose d'un président, Monsieur Pascal FOUGÈRE, deux membres titulaires, Madame Catherine SEMBLAT et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant,Monsieur Jean-Marc DAURELLE.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commission d'enquête (ou l'un de ses membres) recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,
- à la mairie de NOYERS (89310) :
mardi 10 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
jeudi 19 juin 2025 de 15 h 00 à 18 h 00,
samedi 5 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
vendredi 11 juillet 2025 de 14 h 00 à 17h 00.
- à la mairie de CENSY (89310) :
mercredi 25 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Par ailleurs, une réunion publique sera organisée à la salle polyvalente François CHANUT de NOYERS, le samedi 21 juin2025 de 9 h 30 à 11 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-noyers-censy@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de NOYERS, 9place de l'Hôtel de Ville
ou
- par courrier adressé à la mairie de NOYERS, à l'attention du président de la commission d'enquête.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse **https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees-Loi-sur-l-eau-Declaration-d-Utilite-Publique-Photovoltaique/Enquetes-Publiques**
ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.16 ou au 03.86.72.79.89.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairies de NOYERS et de CENSY,ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Monsieur Charles de POUMAYRAC, responsable du projet pour l'entreprise GLHD - 8 allée Pierre-Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC
email : c.depoumayrac@glhd.fr - Tel :07.87.61.44.11

AL25018877

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Vendredi 27 juin 2025 à 14H00
au Palais de Justice d'AUXERRE (89), 1 place du Palais de Justice. En un lot
UN ENSEMBLE IMMOBILIER à SENNEVOY-LE-BAS (89160)
2 et 4 rue Harry
Consistant en :
Au 4 rue Harry : une partie à usage d'habitation (de 155 m² environ).
Élevée sur sous-sol, rez-de-chaussée et étage, de 5 pièces principales, avec cave Plusieurs granges.
Au 2 rue Harry : Bâtiment à l'état d'abandon.
Le tout sur un terrain de 12 ares 74 centiares.
LIBRE de toute occupation au 10/09/2024 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 33.000 Euros
(outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00031, à **Maître Isabelle GODARD**, Avocate à AUXERRE (89), membre de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,
2 rue Faidherbe, **Tél. : 03 86 65 60 85.**
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Mardi 17 juin 2025 de 9 H 00 à 10 H 00

AL25018845

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (89)
Place du Palais de Justice
Le vendredi 27 juin 2025 à 14h00
EN UN LOT
APPARTEMENT de 46,51 m² sis à AUXERRE (89) 2 et 4 avenue Charles de Gaulle au 2ème étage Bât. F : salon avec cuisine, une chambre, SdB avec WC – Au 1er ss Bât. W : PARKING n° 73
Mise à Prix : 33.000 € (Loués)
Consignation 3.300 €
S'adresser : - À Maître Cyril GUITTEAUD, Avocat au Barreau d'AUXERRE, membre de la Société Civile Professionnelle inter-barreaux Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR, demeurant 21 Rue du Temple 89000 AUXERRE - contact@gl-avocats.com dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente - À Maître Edith SAINT-CENE, association d'avocats inscrite au Barreau de Paris, demeurant 4, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris,
Tél : 01.88.61.49.40
Email : esaintcene@asmavocats.fr
Au Greffe du JEX du TJ d'AUXERRE où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 25/00001)
Visite le lundi 16 juin 2025 de 11h à 12h
INTERNET : www.licitor.com - www.asmavocats.fr

AL25018865

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judicaire d'AUXERRE (89)
Place du Palais de Justice
Le vendredi 27 juin 2025 à 14h00
EN UN LOT
APPARTEMENT de 56,97 m² sis à AUXERRE (89) 2 et 4 avenue Charles de Gaulle au 2ème étage Bât. F : salon avec espace cuisine, 2 chambre, SdB, WC – Au 1er ss Bât. W : PARKING n° 74
Mise à Prix : 37.000 €
Consignation 3.700 €
S'adresser : - À Maître Cyril GUITTEAUD, Avocat au Barreau d'AUXERRE, membre de la Société Civile Professionnelle inter-barreaux Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR, demeurant 21 Rue du Temple 89000 AUXERRE - contact@gl-avocats.com dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente
- À Maître Edith SAINT-CENE, association d'avocats inscrite au Barreau de Paris, demeurant 4, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris, Tél : 01.88.61.49.40 – Email : esaintcene@asmavocats.fr
- Au Greffe du JEX du TJ d'AUXERRE où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 25/00002)
Visite le lundi 16 juin 2025 de 10h à 11h
INTERNET : www.licitor.com - www.asmavocats.fr

AL25018864

Maître Cyril GUITTEAUD
Membre de la Société Civile
Professionnelle inter-barreaux
Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD
Anne-Gaëlle LECOUR
Avocat au Barreau d'AUXERRE
Demeurant 21 Rue du Temple
89000 AUXERRE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Situés sur la commune de MONETEAU 89470 (YONNE) – 1 Rue François Brochet
Une maison de plain-pied à usage d'habitation de 93,25 m², comprenant :
- Une pièce principale, une cuisine, trois chambres, une salle de bains, un wc
Un garage, avec accès aux combles
Un terrain attenant, avec cabane de jardin
Le bien est libre d'occupation
Cadastrés section AY n°418, d'une contenance totale de 00ha 05a 99ca
MISE A PRIX 60.000,00 € outre charges et frais avec faculté de baisse en cas de carence d'enchères jusqu'à la somme de 36.000 €
VISITES SUR PLACE MARDI 17 JUIN 2025 DE 14H00 A 15H00
ADJUDICATION VENDREDI 27 JUIN 2025 A 14H00
TRIBUNAL JUDICIAIRE – JUGE DE L'EXECUTION – PLACE DU PALAIS DE JUSTICE – 89000 AUXERRE
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°24/00006
- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; (Références : 20230867)
- SCP INTER-BARREAUX Société d'Avocats GUITTEAUD – LECOUR, Avocats au barreau de SENS et AUXERRE, demeurant 21 Rue du Temple – 89000 AUXERRE (Références : 23448)
- Sur les sites internet :
www.axiens.legal et www.encherespubliques.com

AL25018873

// DIVERS

AVIS AU PUBLIC

Concertation préalable
Commune de Molosmes
La société SUNTI porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Molosmes (89700). Ce projet est situé au lieu-dit « Les Graveries », à environ 2 km du centre-bourg. Il vise à développer une synergie entre production agricole et production d'électricité photovoltaïque. Le projet est ainsi développé sur des parcelles agricoles actuellement exploitées en cultures céréalières. L'emprise du projet concerne environ 53 hectares.
À ce jour, plusieurs expertises menées confirment la faisabilité du projet sur les thématiques agricoles et énergétiques. C'est dans cette perspective que nous vous proposons, de manière volontaire, de vous en présenter les résultats.
La concertation préalable se déroulera du 10 juin au 26 juin 2025 inclus en mairie de Molosmes. Le projet étant encore à un stade de développement, **il ne s'agit pas d'une enquête publique**, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter le projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.
Un représentant de SUNTI sera présent sur place le mardi 10 juin entre 9h et 12h, et de 14h à 18h et le jeudi 26 juin de 9h à 12h et de 13h à 15h30 pour présenter le projet, échanger avec le public et répondre aux questions.
Le public est invité à consulter le dossier et à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de Molosmes, à savoir de 9h à 12h et de 14h à 18h les mardis, ainsi que de 8h à 12h et de 13h à 15h30 les jeudis.
Le présent avis sera disponible sur le site internet de Sunti (https://www.sunti.fr).
Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de Molosmes.
Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire de Molosmes, Concertation Préalable dans le cadre du projet agrivoltaïque des Graveries, Mairie de Molosmes - 2 rue de Tonnerre 89700 Molosmes.
Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai maximal de trois mois et disponible en mairie de Molosmes (89700) et sur le site internet de Sunti.
Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.

AL25018815

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 juillet 2001,
Madame Jeannine Georgette KACZTAN, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 14 rue Guynemer.
Née à AUXERRE (89000), le 14 septembre 1933.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à AUXERRE (89000), le 24 février 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associée à AUXERRE (Yonne), le 06 mai 2025, suivi d'un acte reçu par Maître Chrystèle HILLION-CORDET, Notaire en l'Office notarial de VERMENTON (Yonne), Place de l'Église, le 9 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN,notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Église, référence CRPCEN : 89027,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE (89000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018819

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 9 janvier 2025Monsieur Jean-Pierre André Louis GOUSSET a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 21 février2025 et d'un acte de notoriété du 4 avril 2025 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018840

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurence PAGET, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CHEROY (Yonne), 16, rue de la République, CRPCEN 89074 , le 14 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens avec attribution intégrale au survivant des époux :
Monsieur Claude José Pierre DUPUITS, retraité, et Madame Marie-Claude MANNEVY, retraitée, demeurant ensemble à MONTACHER-VILLEGARDIN (89150) 5 route de César.
Monsieur est né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 14 mars 1953,Madame est née à MONTACHER-VILLEGARDIN (89150) le 9 octobre 1954.
Mariés à la mairie de MONTACHER-VILLEGARDIN (89150) le 14 juin 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018853

COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL

APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU

Par délibération en date du 6 mai 2025, le conseil municipal a approuvé la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Ligny-le-Châtel.
Cette délibération est affichée en mairie de Ligny-le-Châtel pendant un mois à compter du 16 mai 2025.
Le dossier la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Ligny-le-Châtel aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

AL25018857

SOLIHA 89
Siège social : 32 avenue de l'Ocrerie
89000 AUXERRE
Siret : 778 645 853 00061
APE 8899B

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1re convocation : jeudi 05 juin à 11h00
32 rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
2e convocation : lundi 23 juin à 11h00
32, rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
Ordre du jour :
- Validation du Procès-Verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire
- Rapport financier exercice 2024
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire Aux Comptes
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport d'activités
- Résolutions.

Questions diverses
Le Président du Conseil d'Administration,
Didier MICHEL

AL25018868

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BRANNAY – bois taillis - 1 ha 29 a 74 ca - 'BOIS DE DERRIERE' : A – 0386 – 0392 – 0404 – 0405 – 0408 – 0409 - 0410 - 'LES BONNEAUX' : A – 0513 - 0514 - 'BOIS DE GAUDRY' : A - 0071 – zonage : zone N du PLU.
FOUCHERES - bois taillis - 8 a 90 ca - 'LES REBOURSINS' : YW – 0075 – 0077 – zonage Zone N du PLU.
LA BELLIOLE – prés - 1 ha 06 a 60 ca - 'LES GRAVOIS' : ZD – 0017 - 0020 – zonage : zone N du PLU.
NAILLY – bois taillis - 1 ha 09 a 95 ca -'LA PATURE' : A - 0081 - 'LES CASSEVETTES' : A - 0428 - 'LE BUISSON A JEAN VALTAT' : A - 0823 - 'VALLEE DU MARCHAIS' : B – 0793 – 0820 - 1145 - 'LE CREUX' : B – 0648 – 0751 - 1112 - 'GRANDES VALLEES' : C - 1224 - 'MARCHAIS COAMEL' : H - 0320 - 'LE PUITS DE GY' : H - 0904 – zonage : zone N du PLU.
PERRIGNY - Location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/10/2025 de diverses parcelles en nature de terre et pré - 24 ha 27 a 62 ca - 'LES RIGOLETTES' : AB - 0443 - 'LE VERGER' : AD – 0224 – 0226 – 0233 – 0383 – 0386 – 0387 – 0396 – 0397 – 0399 - 0404 - 'ENTRE LES DEUX RUS' : AD – 0168 – 0184 – 0185 - 0187 - 'LES VAUX ET LES BORDES' : AE – 0058 – 0059 – 0060 – 0061 - 0066 - 'TERRES ET VIGNES DE BREAND' : AE - 0117 - 'LES BORDES' : AE – 0033 – zonage : zones A et N du PLU.
SAINT VALERIEN - bois taillis et terre - 52 a 20 ca - 'LA BONHOMMERIE' : C - 0774 - 'BOIS DES GIBEAUX' : F – 0768 – zonage : zone N du PLU.
VILLEBOUGIS - bois taillis - 44 a 05 ca - 'BOIS TRILLOT' : A – 0159 - 0177 - 'LES QUINZE ARPENTS' : B – 0054 – zonage : zone N du PLU.**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/06/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus**. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25018887

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL D B Rénovation

SARL au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 8 Avenue Denfert-Rochereau
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 818 708 810

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Daniel BELAVAL, demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89290) 26 Route de Petit Vaux, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
L'adresse de la correspondance est au 26 Route de Petit Vaux – 89000 AUXERRE où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL25018855

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 28.04.2025, l'associé unique de la société civile en liquidation DEEP PARTNER au capital de 20.000 €, siège social et de liquidation à AUXERRE (89000) 10, rue Sous Murs, 793 569 831 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 décembre 2024, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL25018814

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DE LA LUZERNE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 385 400,00 euros
Siège social : 5 rue de la Luzerne
89310 POILLY-SUR-SEREIN
752 330 340 RCS AUXERRE

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Mathieu NICOLLE demeurant 5 rue de la luzerne – 89310 POILLY-SUR-SEREIN.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :5 rue de la Luzerne – 89310 POILLY-SUR-SEREIN, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL25018835

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BGO

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 11 Rue des Isles,
ZI de la Plaine des Isles,
89470 MONETEAU
Siège de liquidation : 11 Rue des Isles,
ZI de la Plaine des Isles,
89470 MONETEAU
981 660 962 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 5 mai 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Guillaume MARY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25018880

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à VILLENEUVE SUR YONNE du 15/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MTB
Siège social : ZI Rue Gutenberg, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Objet social : - l'acquisition d'un immeuble sis 10 Rue Gutenberg 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction,
- le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, …), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Thomas BARRE, né le 19/06/1982 à SENS (89), demeurant Les Sauqueux 89330 ST JULIEN DU SAULT et Monsieur Mickaël BOUILLET, né le 25/05/1980 à RENNES (35) demeurant 41 Rue Charles de Gaulle 89140 MICHERY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL25018707

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/04/2025 à NAILLY, il a été constitué une société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : MISTER BÂT 89
Forme : Société par actions simplifiée régie par les articles 1832 du code civil, L 227-1 et suivants du code de commerce par les décrets pris pour leur application.
Objet : La société a pour objet : Maçonnerie et béton armé, plâtrerie, peinture, revêtement de surface en matériaux durs, rénovation intérieure, menuiseries intérieures et extérieures, isolation thermique et acoustique.La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.
Capital social : 3 900,00 €
Siège social : Zone Artisanale Foss la Vernière Z.I 89100 NAILLY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Présidente : Mme Mélanie BOULAIS demeurant MICHERY (Yonne), 44 rue Charles de Gaulle.
Cessions de parts : Les cessions sont libres entre actionnaires mais lorsque la société comprend plus de 2 actionnaires les cessions sont soumises à agrément à l'unanimité. Toutes les autres cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des actionnaires.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, la Présidente.

AL25018816

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16 mai 2025, il a été constitué une société :
Dénomination : FAKHER CAPITAL INVEST.
Forme : société par actions simplifiée.
Capital : 1.000 euros. Siège social : 39, rue de Plaisance, 89140 PONT SUR YONNE.
Durée : 99 ans.
Objet : la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : la détention, la gestion, la prise de participations, la souscription, l'achat, la vente, la location, le prêt de toutes participations, titres de sociétés, valeurs mobilières ; la direction, l'animation, l' accomplissement de toutes de prestations de direction, d' animation, prestations administratives, prestations de gestions, prestations comptables et financières au profit de ses filiales. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.
Président : Monsieur LAGHA Fakher demeurant 39, rue Plaisance, 89140 PONT SUR YONNE.
Cession des actions : la cession des actions des associés est libre. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital quelles représentent.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL25018860

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ
d'un accès illimité
au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique